

SE RENDRE AU TRAVAIL EN TROTTINETTE ÉLECTRIQUE EN TOUTE SÉCURITÉ



Utiliser une trottinette électrique pour aller au travail, c'est rapide, flexible et respectueux de l'environnement. Mais pour arriver chaque jour en sécurité et confortablement à destination, il est essentiel de prêter attention à l'ergonomie, à l'équipement, aux règles de circulation et à votre sécurité personnelle.

Une trottinette bien réglée, une posture correcte et une protection adaptée font toute la différence – pour votre corps comme pour votre sécurité sur la route. Que vous utilisez votre propre trottinette ou une trottinette partagée : une bonne préparation est la clé d'un trajet sûr.



Confort et posture

La trottinette électrique semble simple à utiliser, mais une **posture correcte** permet d'**éviter les tensions et d'améliorer la sécurité** :

- Tenez-vous droit, épaules détendues
- Gardez les mains sur le guidon
- Pliez légèrement les genoux pour amortir les chocs
- Répartissez votre poids de manière égale sur les deux pieds
- Portez un sac à dos, ne suspendez pas des objets au guidon

Faites attention où vous garez votre trottinette. Choisissez un lieu stable et qui ne gêne pas les autres. Cela permet d'éviter les chutes et les dégâts.



Équipement et réglages

Une trottinette électrique sûre est bien entretenue et correctement équipée :

- **Freins** : efficaces et réactifs
- Les **pneus** doivent avoir un bon profil et être bien gonflés
- **Éclairage** : une lumière blanche à l'avant et une rouge à l'arrière sont obligatoires
- Les **réflecteurs** augmentent votre visibilité
- Une **sonnette** ou un **klaxon** audible à 20 mètres est requis

Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement de votre trottinette, surtout en cas d'utilisation fréquente.



Sécurité personnelle

Même si les obligations légales sont limitées pour les conducteurs, quelques mesures simples peuvent réduire considérablement les risques d'accident :



Vêtements réfléchissants ou gilet fluo



Casque, surtout à vitesse élevée



Chaussures fermées et solides



Pas de GSM en roulant



Jamais de passagers



Législation et recommandations

- Il faut avoir **au moins 16 ans** pour circuler en trottinette électrique sur la voie publique
- La **vitesse maximale autorisée** est de 25 km/h
- La circulation sur **la piste cyclable** est obligatoire lorsque c'est possible
- Les **règles de circulation pour les cyclistes** s'appliquent
- Une **assurance** est recommandée, surtout en cas d'usage professionnel



La trottinette électrique n'est pas un jouet. Utilisez-la de manière responsable, dans le respect des autres usagers. Vous arriverez ainsi au travail en toute sécurité et en toute sérénité.

Service Externe de Prévention et de Protection

@ health-safety@securex.be

www.securex.be

securex